



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 104275

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés que pose aux jeunes en contrat de formation professionnelles l'impossibilité d'effectuer deux contrats de professionnalisation au sein de la même entreprise. Nombre de jeunes souhaitent, après une première formation en alternance, continuer en master sur la même spécialité. Mais ils sont dans l'obligation de trouver une autre entreprise, ce qui se révèle parfois impossible, car beaucoup d'entreprises sont réticentes à prendre des jeunes en alternance. Ils doivent alors abandonner leur projet de poursuite d'études, alors même que l'entreprise dans laquelle ils ont effectué un premier contrat de professionnalisation accepte de les prendre à nouveau. Il souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à cet obstacle administratif qui oblige des jeunes à renoncer à un projet de formation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104275

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3315

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)